

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

ENTRE

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

D'une part,

ET

L'État,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CC2VV autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la CC2VV et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La CC2VV compte 15 958 habitants (population municipale INSEE 2021) répartis sur 54 communes rurales qui s'articulent autour de 4 bourgs-centres : L'Isle-sur-le-Doubs (2 931 habitants), Arcey (1 454 habitants), Pays de Clerval (1 199 habitants) et Rougemont (1 079 habitants).

Créée en 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, elle est issue de la fusion de 3 EPCI (CC des Isles du Doubs, CC du Pays de Clerval, CC du Pays de Rougemont) auxquelles est venue s'y adjoindre la commune de Désandans, qui intégrait jusqu'alors la CC de la Vallée du Rupt. La CC2VV est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR).

La vaste étendue de cette nouvelle entité (374 km²) et son organisation autour de quatre pôles obligent à repenser l'organisation géographique des services à la population. Aux côtés du siège de la CC2VV, localisé à Pays de Clerval, des pôles de proximité ont été maintenus à Rougemont et L'Isle-sur-le Doubs. Autour des 4 bourgs-centres s'organisent des véritables bassins de vie, nécessitant un maillage d'équipements et de services à la population sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'autant plus que la densité de population est très faible, que le territoire est vieillissant et en déclin démographique (baisse de la natalité, départ des jeunes, moins de couples avec enfants). Le parc de logements est majoritairement composé de grands logements (maisons individuelles) et occupé par des propriétaires, avec une faible production de logements sociaux. Le parc de logements est vieillissant et il y a une vacance importante, notamment dans les bourgs principaux. L'offre de services de santé de proximité se maintient (Centres Médico-Sociaux ; établissements pour personnes âgées dépendantes ; Maisons de santé pluri-disciplinaires), tout comme l'offre scolaire concentrée dans les bourgs centre (écoles et collèges) et également dans quelques petites communes via des RPI.

Le territoire est divisé en deux par un corridor infrastructurel (A36, D683 ; Eurovélo 6 ; ligne TER ; canal Rhône-Rhin) qui concentre les flux de circulation. La voiture reste le moyen de locomotion principal : un transport à la demande existe, le co-voiturage est encore peu structuré.

L'économie de la CC2VV est portée par l'activité industrielle d'excellence (très présente à Pays de Clerval), mais également par une économie agricole et de services. L'activité artisanale, notamment de construction, est dense et diversifiée. La population active est essentiellement ouvrière, mais la part des professions intermédiaires augmente depuis 10 ans. Les cadres et professions intellectuelles supérieures ont une part faible (4,8 % CC2VV, 7,4 % Doubs). L'emploi est concentré sur les 3 pôles principaux, mais il y a une forte attractivité des pôles d'emplois voisins. Plus de la moitié des actifs habitent et travaillent sur le territoire intercommunal, cependant 80,1 % des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Le territoire est tourné sur le bassin d'emploi de l'agglomération du Pays de Montbéliard

L'attractivité touristique est partagée entre la Vallée de l'Ognon (tourisme résidentiel) et la Vallée du Doubs (tourisme de passage) : l'offre d'hébergements est insuffisante (hôtel notamment) mais il y a un bon développement des activités de pleine nature (activités d'eau ; randonnée ; cyclisme ; golf ; espace naturel sensible) et un patrimoine remarquable. Il existe également une petite offre culturelle et des musées.

On constate une dominante de terrains agricoles (53%), de forêts et milieux semi naturels (43.3%). Le territoire dispose de qualités environnementales reconnues : l'Ognon au nord et le Doubs au sud, ainsi que les nombreux ruisseaux qui se jettent dans ces deux rivières, permettent de drainer le territoire en eau et d'être le support de plusieurs réservoirs de biodiversité. Toutefois, on constate une fragilisation des espaces naturels par l'artificialisation des sols et les infrastructures de transports.

« Territoire en transition », la CC2VV a engagé une politique ambitieuse visant à accompagner la nécessaire transition énergétique et climatique. Elle a d'abord accueilli, depuis 2017, 18 éoliennes sur le pays de Rougemont et vient de lancer une réflexion ambitieuse pour l'installation prochaine d'une unité de production, stockage et production d'hydrogène à proximité de la bretelle de l'autoroute A36.

La gestion des déchets est de plus en plus performante : tri sélectif, vente de composteurs aux particuliers, mise à disposition de broyeurs à domicile pour les déchets verts, ...

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la CC des 2 Vallées Vertes

La CC2VV porte les marques d'un projet intercommunal ambitieux, prête à relever les défis futurs pour le développement et la transition de son territoire. Cette configuration lui permet d'exister et de peser à côté des agglomérations du Pays de Montbéliard, du Pays d'Héricourt et du Grand Besançon, toutes proches.

Le projet de territoire vise à répondre aux enjeux suivants :

- Réduire la consommation d'énergie et déployer localement une production d'énergie renouvelable
- Préserver les qualités environnementales du territoire
- Renforcer les mobilités douces
- Préserver le caractère rural du territoire et son organisation autour de 4 centralités
- Anticiper le vieillissement de la population et enrayer le déclin démographique en attirant de nouveaux ménages avec enfants notamment
- Diversifier l'offre de logements pour améliorer les parcours résidentiels
- Renforcer et adapter l'offre de services et équipements en complémentarité entre les 4 pôles
- Préserver l'industrie et l'agriculture tout en renforçant l'économie de proximité
- Promouvoir le tourisme sous ses différentes formes et renforcer l'offre d'hébergement

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

Axe 1 : Un cadre de vie inclusif et attractif promouvant la ruralité

Orientation 1	Revitaliser les territoires autour des bourgs centres
Orientation 2	Soutenir des services de qualité et de proximité au sein des villages
Orientation 3	Développer une offre culturelle et sportive accessible à tous et sur tout le territoire
Orientation 4	Favoriser le « bien vieillir »
Orientation 5	Améliorer l'offre de mobilités tout en limitant les émissions de GES
Orientation 6	Valoriser l'identité rurale du territoire

Axe 2 : Un développement économique valorisant la proximité et les ressources locales

Orientation 1	Soutenir et développer l'industrie et l'artisanat local
Orientation 2	Développer un tourisme s'appuyant sur les spécificités du territoire
Orientation 3	Soutenir l'agriculture locale

Axe 3 : Un aménagement du territoire économe répondant aux enjeux climatiques

Orientation 1	Préserver les milieux naturels
Orientation 2	Gérer sobrement les ressources
Orientation 3	Tendre vers une meilleure sobriété énergétique

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contrats et programmes en cours seront poursuivis dans le cadre du CRTE. Il s'agit d'assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes. Sont notamment recensés par les signataires :

- Le SCOT à l'échelle du PETR Doubs Central (en cours de révision)
- Le contrat local de santé signé en 2020 avec l'Agence régionale de santé à l'échelle du PETR Doubs Central
- l'engagement de la démarche « Petites Villes de Demain » conjointement par les quatre bourgs-centre et la CC2VV
- Le PCET à l'échelle PETR Doubs Central (terminé depuis 2019)
- Les contrats signés avec le Conseil Régional :
 - o - Convention AMI Centre-Bourg engagée sur les communes de l'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont et Pays-de-Clerval : programmes de requalifications urbaines
 - o - Contrat de territoire signé à l'échelle du PETR
- Les contrats signés avec le Conseil Départemental : Contrat CAP@25, Contrat de coopération sport, jeunesse, culture
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (Leader) à l'échelle du PETR Doubs Central
- La convention territoriale globale avec la CAF (en cours d'élaboration)
- Convention labellisation Espace France Services

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;

- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- **Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet**

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La CC2VV a bénéficié de l'appui du cabinet CDHU, dans l'élaboration du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire des 2 Vallées Vertes assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions

qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. **L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.**

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé :

- De représentants de la CC2VV et de ses communes membres
- Des services de l'Etat, de l'ADEME, de la Caisse des dépôts-Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- De représentants du PETR Doubs Central
- De représentants des chambres consulaires

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire des 2 Vallées Vertes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Agents de la CC2VV : DGS, DGA, DST, chef de projet PVD ou autres chargés de missions
- Représentants de la Préfecture, de la sous-préfecture, DDT
- Représentants du PETR
- Représentants des chambres consulaires
- Représentants de la CAF ou tout autre partenaire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Pays de Clerval, le 13 janvier 2022

Sous-Préfet de Montbéliard



Jacky HAUTIER

Président de la Communauté
de Communes des Deux Vallées Vertes



Bruno BEAUDREY

Sommaire des annexes

Annexe - Orientations stratégiques et programme d'actions

Annexe 1 : Orientations stratégiques

Axe 1 | Un cadre de vie inclusif et attractif promouvant la ruralité

Orientation 1 - Revitaliser les territoires autour des bourgs centres

Objectifs :

1. Revaloriser l'image des centres-bourgs en requalifiant les espaces publics et en veillant à une meilleure végétalisation pour ainsi donner envie de s'arrêter dans les villages
2. Accompagner la réutilisation et la rénovation du bâti existant, notamment pour améliorer l'offre de logements au plus près des services et commerces, et répondre aux nouveaux besoins et aux enjeux environnementaux (rénovation des façades intégrant l'isolation thermique, acquisitions par les collectivités, ...)
3. Relancer le commerce de proximité et intégrer de nouvelles activités (restauration de qualité, hôtel, bureaux, ...) à travers une offre complémentaire aux zones d'activités et en facilitant l'accès et le stationnement

Projets :

Objectif	Commune	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Requalification des espaces publics	Cuse et Adrisans	Requalification Place Adrisans	Commune	Aménagement d'un espace public = requalification d'une place située à Adrisans (projet de la municipalité : aménager une place déjà existante mais détériorée)	2023	Environ 50 000 €
	Hyémondans	Réaménagement de la place du village		Espaces verts Places de stationnement Organisation de la circulation	2025	
	Hyémondans	Entourage de la salle de la convivialité		Espace pique-nique (tables, bancs, arbres) Terrasse autour de la salle Parking	2025	
	L'Isle sur le Doubs	Fourniture, pose et dépose de mobiliers de signalisation et de communication	Commune	Le projet de développement va permettre la mise en valeur des éléments de patrimoine, le cadre paysager, la connexion entre les différents espaces structurants, les commerces, etc. Pour que ces aménagements soient utilisés et connus, il est nécessaire d'aménager une signalétique adéquate sur l'ensemble du bourg. La signalétique doit être adaptée aux usagers, et au message à faire passer. L'action concerne ainsi la signalétique à renforcer en entrée de cœur de bourg, le long des cheminements doux et de la véloroute, à la gare, etc.	2022	135 000 €HT
	Médière	Aménagement du centre-bourg	Commune + Département	Une pré-étude du CAUE (avril 2021) mettait en évidence que le centre-bourg mériterait une réflexion plus globale afin de retrouver du lien entre les espaces publics, les bâtiments communaux et les éléments du patrimoine. Proposition d'un nouveau revêtement de la Place et des cheminements + végétation afin de relier ces différentes entités entre elles. Plusieurs identités pourraient s'accrocher à ce tissage tels que des espaces de rencontre (qu'ils soient végétalisés ou arborés ou qu'ils soient revêtus d'une surface poreuse de type stabilisé ou des espaces de stationnement ou encore des espaces de commémoration)	2024	?

Objectif	Commune	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Projet	Année prévision- nelle de réalisation	Coût estimatif HT
Renovation du bati, logements, services	Anteuil	Création de logements dans l'ancienne mairie de Glainans	Mairie	Aménagement de salle au rez-de-chaussée + logement à l'étage	2024	?
	Appenans	Acquisition d'une maison au centre du village	Commune	Acquisition d'une ancienne ferme se situant en plein centre du village (par le biais de l'EPF) pour y installer le pôle périscolaire (création d'une grande salle de restauration), mais égalent un espace pour les employés communaux (ateliers, garge, espace de stockage,...), ainsi que la mairie. Le tout en étudiant la possibilité de poser sur la toiture des panneaux solaires	Entre 2022 et 2024	?
	Appenans	Rénovation Appartement "CABLAC"	Commune	Rénovation d'un appartement mis en location vacant pour l'instant, dont tout l'intérieur est à re-faire (plomberie, électricité, sols, salle de bains, cuisine, fenêtres,...)	2022 2023/2024 (murs)	40 000,00 €
	Arcey	Réhabilitation Salle des Fêtes	commune	* Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment * Agrandissement de la cuisine et acquisition de nouveaux équipements * Mise aux normes PMR * Aménagements extérieur	2025/2026	500 000,00 €
	Arcey	Réhabilitation Bâtiment de La Poste	Commune	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal composé de 2 logements communaux et d'un local hébergeant les services de l'API-EFS	2022/2023	250 000,00 €
	Avilley	Réfection bâtiment communal	Commune	Réfection d'un bâtiment communal en logements ou salle communale	2026	
	Bournois	Isolation bâtiment mairie	Commune	Travaux d'isolation de la mairie afin de faire des économies d'énergie (chauffage)	Fin 2022, Début 2023	?
	Desandans	Maison SEGUIN (Appartements et Espace dédié aux professionnels de santé)		Acquisition d'une maison dans le but d'y créer des appartements locatifs et un espace de santé (Infirmières, Kiné...)	2023	500 000 €
	Gondenans-Montby	Accessibilité mairie		Descendre la mairie dans l'ancienne école, réaliser l'accessibilité handicapé ainsi qu'un logement locatif	2022	Inconnu à ce jour
	Hyémondans	Réhabilitation du bâtiment Mairie - École - appartement	commune	Bilan énergétique de l'ensemble du bâtiment / Remise aux normes de l'appartement (électricité...) / Isolation du bâtiment / Chauffage pour l'appartement	2022	
		Réhabilitation de l'ancienne mairie et son appartement	commune	Bilan énergétique / Remise aux normes du bâtiment (escaliers, électricité...) / Réaménagement de l'appartement (cuisine, sanitaires...) / Réfection toiture / Réaménagement du rez-de-chaussée	2023	
	Mancenans	Réhabilitation ferme en logements et aménagement d'une ancienne ferme en maison d'habitation	commune	1) Création de 4 logements au dessus de la boulangerie 2) Réhabilitation d'une ferme	2022	1/ 149 400 € 2/ 434 000 €
	Mondon	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie (mairie + 2 logements)	Commune	Isolation combles+changement fenêtres+ventilation+rénovation intérieurs des logements	2022 -> 2026	100 000,00 €
	Pays de Clerval	Réhabilitation de 3 logements+ aménagement de la cour intérieure	Commune	Dans la poursuite de la rénovation de l'habitat de la rue de verdun, 3 nouveaux appartements seront réhabilités et destinés à du locatif. Des études seront effectuées en 2022	2022	350 000,00 €

	St Georges Armont	Réhabilitations bâtiments communaux	Commune	1/ Isolation bâtiment mairie 2/ Construction salle de convivialité + réalisation d'un logement	1/ 2023 2/ 2025	1/ 150 000 € 2/ 200 000 €
	Rang	Réhabilitation mairie et salle du Chanois	Commune	Dans la poursuite de la rénovation de l'habitat de la rue de verdun, 3 nouveaux appartements seront réhabilités et destinés à du locatif. Des études seront effectuées en 2022	2025 ?	Non défini
	CC2VV	lancement ORT	CC2VV	2022: construction de l'ORT 2023: signature de l'ORT	2022/2023	
	Pays de Clerval	Opération OPAH sur les logements	Commune	Réfection des façades par des OPAH	2024	

Orientation 2 - **Soutenir des services de qualité et de proximité au sein des villages**

Objectifs :

- 1. Maintenir la qualité et renforcer l’offre de services liés à la petite enfance, à la scolarité et à l’administration publique : pôles scolaires (en lien avec un accueil petite enfance diversifié), centres médico-sociaux, établissements France Service, ...
- 2. Renforcer et homogénéiser le maillage médical de proximité en facilitant l’accueil de professionnels de santé sur les territoires dépourvus : mise à disposition de locaux, aide au financement de maisons médicales, ...
- 3. Réduire la fracture numérique : organisation d’ateliers d’inclusion, prêt de matériel, aides financières à l’équipement des jeunes et étudiants, ...

Projets :

Objectif	Commune	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Scolaire/péri	Appenans	Rénovation Toiture et isolation école	Commune	Rénovation d'un pan de la toiture de l'école, transformation de l'appartement se trouvant dans les mêmes locaux en salle de sport ou motricité. Isolation par l'extérieur des murs et changement d'une partie des fenêtres	2022 / 2023 (toit) 2023/2024 (murs)	?
	Appenans	Acquisition d'une maison au centre du village	Commune	Acquisition d'une ancienne ferme se situant en plein centre du village (par le biais de l'EPF) pour y installer le pôle périscolaire (création d'une grande salle de restauration), mais égalent un espace pour les employés communaux (ateliers, garge, espace de stockage,...), ainsi que la mairie. Le tout en étudiant la possibilité de poser sur la toiture des panneaux solaires	Entre 2022 et 2024	?
	Cuse et Adrisans	réfection de salles de classe	Syndicat scolaire	réfection des salles de classe primaires (2)		
	Hyémondans	Réfection des salles Réaménagement de la cour d'école		Peintures / Espaces verts (agrandissement de la cour sur la place) / Palissade	2023 - 2024	
		Réhabilitation du bâtiment Mairie - École - appartement	commune	Bilan énergétique de l'ensemble du bâtiment / Remise aux normes de l'appartement (électricité...) / Isolation du bâtiment / Chauffage pour l'appartement	2022	
	L'Isle sur le Doubs	Réhabiliation du groupe scolaire BOURLIER	Commune	Réhabilitation complète du site scolaire Bourlier pour y accueillir l'ensemble des classes élémentaires (10), la médiathèque, la restauration scolaire, un espace adolescents, le périscolaire, un plateau sportif, etc... Une AMO a été lancée (SEDIA) et la première phase de celle-ci a été rendue. Ce projet passe par la suppression du bâtiment accueillant aujourd'hui 4 logements, par l'amélioration des performances énergétiques de tous les bâtiments réutilisés, par l'installation d'une chaufferie bois (anticipée en 2022).	2023	4 200 000,00 €

	Pays de Clerval	Aménagement couvert d'un espace sportif et culturel derrière l'école élémentaire	Commune	En complémentarité à la réhabilitation du bâtiment scolaire Porte de Chaux (mis à disposition du SIVOM de Pays-de-Clerval en période scolaire)	2023	
		Aménagement parking aux abords des écoles (AMI)		Création de parkings pour le stationnement des bus et des véhicules légers et accès mode doux depuis l'école	2022	230 000 €
		Aménagements paysagers aux abords des écoles		Des espaces paysagers avec des plantations vivaces seront aménagés, des actions intergénérationnelles, actions dans le cadre d'un projet éducatif seront menées	2022	10 000 €
	Rougemont	Rénovation des écoles primaire et maternelle, création d'un préau pédagogique et désimper-méabilisation des cours	Syndicat Inter-communal Pour les Ecoles de Rougemont	isolation reconnue Basse Consommation et installation d'une nouvelle chaufferie à granulés. La création d'un préau pédagogique agencé de panneaux photovoltaïques, d'une cuve à récupération d'eau de pluie. 25 % de désimper-méabilisation des 2 cours d'écoles et création d'aménagements paysagers	2022	1 600 000,00 €
Santé	Arcey	Aménagement pour future maison médicale	Commune	Aménagement de l'espace pour accueillir la future maison médicale : voirie, création parking, aménagement place du marché	2022	250 000,00 €
	Pays de Clerval	Création d'un espace médical	CC2VV	Etude de faisabilité par la CC2VV en cours. Aménagement d'un pôle médical accueillant 2 médecin, 1 ostéopathe, 4 infirmiers libéraux et 1 infirmière asalée	2022	2 000 000 €
	Desandans	Maison SEGUIN (Appartements et Espace dédié aux professionnels de santé)		Acquisition d'une maison dans le but d'y créer des appartements locatifs et un espace de santé (Infirmières, Kiné...)	2023	500 000 €

Orientation 3 - Développer une offre culturelle et sportive accessible à tous et sur tout le territoire

Objectifs :

1. Permettre un accès à la culture pour tous : mise en place de tarifs attractifs et/ou d'abonnements, aides aux initiatives de déplacements culturels, amélioration de la communication sur les évènements à l'échelle de l'intercommunalité voire des pôles voisins (Besançon, Vesoul)
2. Faciliter les rencontres entre la population (équipements, évènements) : inventaires des lieux d'animation culturel et des associations et organisation d'un forum des associations de toutes les communes, création de lieux d'échanges et de solidarité dans toutes les communes, ...
3. Compléter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs : rénovation ou création de salles équipées pour permettre la pratique de différents sports, aménagement d'aires de jeux dans les villages, promotion de la natation, valorisation du fleuve comme terrain sportif et touristique (base nautique), ...

Projets :

thème	Commune	Intitulé du projet	maître ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
culture – rencontres	L'Isle sur le Doubs	Réhabilitation de la Halle aux Grains en Espace de Rencontres et d'Echanges Culturels	Commune	Le projet consiste à réhabiliter un ancien bâtiment (ex ateliers municipaux) en un espace de rencontres et d'échanges culturels accueillant des spectacles, expositions, conférences, etc. Le bâtiment sera rénové et complété par une extension moderne, le tout chauffé par une chaufferie bois.	2022	2,9 M€ ht
Sport loisirs	Anteuil	Rénovation du local "douche/vestiaire" au stade	Commune	Remplacement de douchettes + reprise du réseau d'eau. Dépose et pose de faïence / carrelage au sol	2022	13 500 € - subv. DETR de 3 990 € acceptée
	Arcey	Réhabilitation vestiaires football et agrandissement	Commune	Réhabilitation et réaménagement des vestiaires de foot existants et ajout de trois vestiaires dont deux pour équipes féminines et création d'une salle commune. Amélioration énergétique du bâtiment.	2025 - 2026	300 000,00 €
	Arcey	Aire de jeux avec arboretum	Commune	Aménagement d'un espace situé aux abords des écoles composé d'un arboretum avec cheminement et de 2 aires de jeux pour enfants 2/8 ans et 6/12 ans. Réflexion sur l'inclusion sportive avec installation d'agrès spécifiques	2022	180 000,00 €
		City Stade	Commune	Création d'un city stade multisports	2022	80 000,00 €
	Cubry	Création aire de jeux enfants/ados	Commune	création d'une aire incitant à la pratique des jeux collectifs et du sport	2022	49 252,00 €
	Désandans	1/ Espace de la Chaux 2/ Aire de jeux	Commune	1/ Réhabilitation du terrain sportif Espace de la Chaux et aménagement de la structure métallique avec installation de sanitaires 2/ Installation d'une aire de jeux pour enfants de 3 à 12 ans	1/ 2022 / 2023 2/ 2022	1/ 100 000 € 2/ 20 000 €
	Gémonval	Création d'une aire de jeux	Commune	La commune ne dispose d'aucun équipement permettant aux jeunes de disposer d'un espace de loisirs, ce qui se traduit par des comportements inappropriés sur l'espace public. Le projet consiste à créer une petite aire de jeux clôturée à côté de la mairie permettant la pratique du basket, foot ...	2025	50 000,00 €

	Rénovation d'une aire de pétanque	Commune	Amélioration de l'actuelle aire de pétanque et pose de mobilier urbain.	2025	3 000,00.€
Hyémondans	Aire de jeux à proximité de la salle socio-culturelle			2025	
L'isle sur le Doubs	Terrain de football synthétique	Commune	Afin d'accompagner le développement du club L'Islois de football, et pour diminuer les coûts d'entretien (tonte, engrais, arrosage), le projet consiste à remplacer la pelouse naturelle du stade des Lumes par un revêtement synthétique	2023 - 2024	900 000 €HT
Médière	Aménagement d'un espace de jeux / détente au cœur du village	Commune	Sous réserve de pouvoir récupérer la parcelle aujourd'hui insalubre. Le projet sera de réhabiliter cette parcelle pour en faire une zone de jeux / détente, dans un endroit reculé, au centre du village et à proximité de la résurgence du Poué	2023	20 000 € de nettoyage / installation
Pays de Clerval	Remise en conformité des aires de jeux	Commune	Changement des cables, sols et différents éléments de sécurité		32 000,00 €
Pays de Clerval	Signalétique de la commune	Commune	Mettre en valeur le cadre paysager de la commune, créer une accroche par le biais de la véloroute et la halte nautique, en créant une passerelle afin de faire évoluer l'espace récréatif de la commune	2021 à 2023	60 000,00 €
	Réfection du terrain de foot	Commune	Etude de réhabilitation confiée en 2021 au cabinet BEJ	2021	550 000,00 €
Rougemont	Rénovation des courts de tennis et aménagement d'une couverture sur un des terrains	Commune	Rénovation des 2 courts de tennis et aménagement par une couverture d'un des terrains. Le tennis club de Rougemont compte aujourd'hui 150 adhérents(es). Déjà agencé d'un bâtiment donnant la possibilité de pratiquer ce sport toute l'année, l'aménagement de cette couverture sur un des courts extérieurs permettra d'augmenter son activité		380 000,00 €
Pompierre sur Doubs	Terrain de boules	Commune	Terrain remis en état. Décapage sable, nouvelle couche de sable	2021	1 000,00 €

Orientation 4 - Favoriser le « bien vieillir »

Objectifs :

- 1. Accompagner le maintien à domicile des seniors, en soutenant financièrement l’adaptation des logements, en valorisant le métier d’aide à domicile et en soutenant les associations qui gèrent les aides à domicile, en favorisant la livraison à domicile, ...
- 2. Diversifier l’offre de logement des seniors en développant un habitat collectif adapté, voire intergénérationnel, à proximité des services administratifs et de soins ainsi que des commerces de proximité
- 3. Rompre l’isolement en améliorant le transport à la demande, en favorisant le rassemblement des seniors dans des lieux dédiés (par exemple pour les repas), en permettant l’inclusion numérique, ...
- 4. Envisager une labellisation « bourg centre amis des seniors »

Projets :

Commune	intitulé du projet	maitre ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Pays de Clerval	Espace Cure - Gros Lambert	Commune	Potentiellement aménagement d'une résidence Sénior	2025	1 500 000,00 €

Orientation 5 - Améliorer l'offre de mobilités tout en limitant les émissions de GES

Objectifs :

- 1. Renforcer les connexions entre les bassins de vie, les bourgs centres et les petites communes, favoriser l'accès aux gares et aux services, et ainsi désenclaver les populations, par une offre de mobilité performante, sécurisée et diversifiée
- 2. Valoriser les modes alternatifs à l'autosolisme et plus propres : amélioration du transport à la demande (offre attractive notamment pour les plus fragiles), renforcement du covoiturage (aménagement d'aires spécifiques), soutien à la production et l'utilisation de l'hydrogène, ...
- 3. Développer les modes doux : aménagement de liaisons cycles et/ou piétonnes, subventions pour l'achat de VAE, installation de bornes de recharge pour vélo électrique, ...

Projets :

objectif	Commune	intitulé du projet	maitre ouvrage	Projet	Année prévision- nelle de réalisa- tion	Coût estimatif HT
Voirie	Arcey	Aménagement chemin piétonnier vers oratoire Notre Dame	Commune	Création d'un chemin en sortie de Bourg en direction de Ste Marie pour sécuriser l'accès piéton jusqu'à l'oratoire.	2025/2026	100 000,00 €
	Blussangeaux	Création d'une voie cyclable sécurisée	Département du Doubs	Création d'une voie cyclable sécurisée pour rallier le bourg-centre (L'Isle-sur-le-Doubs) via La Prétière et Médière	NC	NC
	Désandans	Liaison douce	Commune	Création d'une liaison douce entre les communes de Désandans et Arcey	janv-22	116 000,00 €
	L'Isle sur le Doubs	Création d'une liaison piétonne d'accès à la gare depuis la rue du Magny	Commune	Acquisition d'un bâtiment pour démolition afin de permettre la création d'une liaison piétonne depuis la rue du Magny avec accès PMR aux quais de la gare	2022 - Acquisi- tion 2023 - Travaux	1/ 70 000 € HT 2/ NC
	Pays de Clerval	Encorbellement Pont	Commune	Création d'une passerelle en encorbellement sur le Pont pour aména- ger l'eurovéloroute en site dédié (en collaboration avec le Départe- ment)	2022	
	Rougemont	Aménagement d'une voie douce le long de la RD18 desser- vant le parcours santé	Commune	L'aménagement consiste à assurer le déplacement des piétons et des cyclistes du carrefour au parcours de santé	2022 - 2023	270 000,00 €

Orientation 6 - **Valoriser l'identité rurale du territoire**

Objectifs :

- 1. Construire une identité commune et partagée du territoire avec la population, et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance
- 2. Communiquer sur les atouts du territoire (ruralité, situation géographique, desserte, cadre de vie) pour accueillir de nouveaux habitants, des entreprises et des touristes
- 3. Organiser des rencontres, développer des actions de sensibilisation et de concertation autour des projets pour renforcer la cohésion territoriale, en s'appuyant notamment sur les associations
- 4.Valoriser le patrimoine villageois en favorisant la rénovation et restauration des éléments identitaires : maisons anciennes, fontaines, lavoirs, églises, ...

Projets

objectif	Commune	Intitulé du projet	maitre ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Restauration du patrimoine	Abbenans	Vitraux église	Commune	Restauration de 3 vitraux de l'église et remise en place	2023	16 350,00 €
	Anteuil	Mise en sécurité clocher église d'Anteuil	Commune, Architecte et ABF	Sécuriser la partie haute extérieure du clocher. Lancer l'appel d'offres pour MO Architecte - Appel à subventions	2ème semestre 2022 ou 2023	?
	Arcey	Réfection fontaine rue des Lilas	Commune	Rénovation du bâti actuel et reconstruction de la toiture d'origine	2023	35 000,00 €
	Cubry	1/ Restauration peinture sur toile 2/ Restauration Fontaine de la Brère	Commune	1/ Restauration d'une peinture sur toile datant du XIXème siècle, réalisée par le peintre Dagnan-Bouveret 2/ Restauration d'une petite fontaine à l'entrée du village	1/ 2024 20252/	?
	Cuse et Adrisans	Fontaine	Commune	Fontaine située au centre du village		Env. 20 000 €
	Hyémondans	Chapelle (désacralisée)		Toiture Murs (Intérieurs - extérieurs - joints...) Ouvertures Électricité Mise aux normes pour recevoir du public	2024	
	Marvelise	Eglise		Réfection du crépi - clocher de l'église abimé	2022 - 2025	
	Médière	Réfection du lavoir	Commune + API 25	redonner au lavoir son idendité initiale (pierres) ou tout au moins de s'en rapprocher au maximum, en fonction des plans récupérés aux Archives Départementales. Ce lavoir, ainsi restauré, redonnerait du cachet au village	2024	?
	Nans	Restauration des 3 fontaines		Nettoyage des pierres extérieures, dépose des pavés, des éléments de la fontaine, terrassement, pose de colonne centrale	2021	34 205,00 €
	Pompierre sur Doubs	Fontaine-lavoir	Commune	Restauration abreuvoir et remise en eau circuit fermé	2022	67 030,00 €

	Rougemont	Rénovation d'une fontaine et d'une croix du 16ème siècle situées dans la Grande Rue	Commune	Remise en eau de la fontaine et rénovation de la croix du 16ème siècle	2024	50 000,00 €
	Trouvans	Réfection des 2 fontaines lavoir de la commune	Commune	Aérogommage de l'ensemble des fontaines , Reprise de l'étanchéité des cuvelages, Reprise des joints	2023/2024	20 000,00 € (Devis 2018)
	Rang	Rénovation de la rue de la Mairie / place de l'Eglise et Mairie	Commune	2° tranche du projet de rénovation du "Vieux" village - Rénovation du Lavoir - Enfouissement des réseaux - Aménagement places de l'église, de la mairie, espace ancienne maison Taillefer - Rénovation des rues	non défini	non défini
	St Georges Armont	Eglise	Commune	1/Réfection mur de l'église 2/ Restauration toit décanteur	1/ 2023 2024	2/ 1/ 20 000 € 2/ 18 000 €

Axe 2 | Un développement économique valorisant la proximité et les ressources locales

Orientation 1 - Soutenir et développer l'industrie et l'artisanat local

Objectifs :

- 1. Maintenir et créer de l'emploi pour que les habitants vivent et travaillent sur le territoire de la communauté de communes, en assurant la promotion du territoire et de son cadre de vie, en développant la formation et l'apprentissage, en lien avec les besoins des entreprises, ...
- 2. Favoriser l'accueil des PME (foncier, locaux, fiscalité) et développer les capacités d'accueil et d'accompagnement des nouvelles formes de travail : hôtels d'entreprises, pépinières, espaces de coworking, tiers lieux...

- 3. Accompagner les entreprises dans leur transition face aux enjeux écologiques (aide financière et ingénierie)

Projets

Commune	Intitulé du projet	MOU	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Avilley	Aménagement magasin	Commune	Aménagement d'un magasin rue de Besançon	2026	
Rang	RH2	CC2VV et CCPSB			
Rang	extension ZI Rang	CC2VV	extension de la ZI Rang à hauteur de 5 ha	2022	1 500 000,00 €
Arcey	extension ZA Sous la Velle	CC2VV	extension de la ZA Sous la Velle à hauteur de 1,5 ha	2023	700 000,00 €
L'Isle sur le Doubs	extension ZA Combe Rosiers	CC2VV	extension de la ZA Combe Rosier	2024	1 650 000,00 €
L'Isle sur le Doubs	réhabilitation 1911	CC2VV	aménagement d'un tiers-lieux au sein du bâtiment 1911, accueillant certains services intercommunaux, le bureau de poste, et certains services départementaux	2023	2 500 000,00 €

Orientation 2 - Développer un tourisme s'appuyant sur les spécificités du territoire

Objectifs :

1. Structurer l'offre touristique par la diversification de l'offre d'hébergement et de restauration, en accompagnant les porteurs de projets
2. Améliorer la fréquentation et la consommation dans les villages en assurant une mise en cohérence entre l'ouverture des commerces et l'activité touristique, en favorisant la tenue de marchés locaux, voire l'ouverture de commerces éphémères pendant la saison touristique (mise à disposition de fonds commerciaux), ...
3. Valoriser les points d'intérêts touristiques, en renforçant la communication, en créant des circuits touristiques autour des caractéristiques du territoire : passé industriel, agriculture, patrimoine forestiers, espaces naturels, ...et
4. Développer un tourisme basé sur les mobilités douces (cyclotourisme, marche) et valorisant le Doubs (activités nautiques de loisirs)

Projets :

objectifs	Commune	Intitulé du projet	maitre ou- vrage	Projet	Année prévisionnelle de ré- alisation	Coût estimatif HT
aménagements valorisant le patrimoine naturel et touristique	Gémonval	Création d'une aire de pique-nique	Commune	Création d'un espace extérieur de convivialité sur le chemin de randonnée GR5 (aménagements paysagés, pose de mobilier urbain)	2025	10 000,00 €
	Mondon	Aménagement de l'air de pique-nique (sur le mont)	Commune	Aménagement et installation "d'équipements"	durée mandat	5 000,00 €
	Pays de Clerval	Création d'une passerelle entre Place Gravier et camping , espace de pique-nique	Commune	Mettre en valeur le cadre paysager de la commune, créer une accroche par le biais de la véloroute et la halte nautique, en créant une passerelle afin de faire évoluer l'espace récréatif de la commune	2023	80 000,00 €
	Pays de Clerval	Aménagement espaces verts Centre historique bas (AMI) et mise en valeur du patrimoine historique et culturel	Commune	Aménagement espaces verts	2022	30 000,00 €
		Aménagement espaces verts Centre historique haut et création parking (AMI) et mise en valeur du patrimoine historique et culturel	Commune	Aménagement espaces verts	2023	50 000,00 €
Développement d'équipements touristiques	L'Isle sur le Doubs	Réhabilitation Hotel de la Marine	CC2VV		2024	2 000 000 €
	Montagney-Servigney	Réhabilitation Forge	CC2VV	etude en cours: pas de certitude sur réalisation de travaux	2026	
	Pays de Clerval	Création d'une Halte Nautique	Commune	Valoriser la halte nautique auprès des plaisanciers de passage sur la commune	2022	60 000,00 €
pré-serva- tion du pa-	Abbenans	Vitraux église	Commune	Restauration de 3 vitraux de l'église et remise en place	2023	16 350,00 €

Anteuil	Mise en sécurité clocher église d'Anteuil	Commune	Sécuriser la partie haute extérieure du clocher. Lancer l'appel d'offres pour MO Architecte - Appel à subventions	2ème semestre 2022 ou 2023	?
Arcey	Réfection fontaine rue des Lilas	Commune	Rénovation du bâti actuel et reconstruction de la toiture d'origine	2023	35 000,00 €
Cubry	1/ Restauration peinture sur toile 2/ Restauration Fontaine de la Brère	Commune	1/ Restauration d'une peinture sur toile datant du XIXème siècle, réalisée par le peintre Dagnan-Bouveret 2/ Restauration d'une pe- tite fontaine à l'entrée du village	1/ 2024 2/ 2025	?
Cuse et Adrisans	Fontaine	Commune	Fontaine située au centre du village		Env. 20 000 €
Hyémondans	Chapelle (désacralisée)		Toiture Murs (Intérieurs - extérieurs - joints...) Ou- vertures Électricité Mise aux normes pour recevoir du public	2024	
Marvelise	Eglise		Réfection du crépi - clocher de l'église abimé	2022 - 2025	
Médière	Réfection du lavoir	Commune + API 25	redonner au lavoir son identité initiale (pierres) ou tout au moins de s'en rap- procher au maximum, en fonction des plans récupérés aux Archives Départe- mentales. Ce lavoir, ainsi restauré, redonnerait du cachet au village	2024	?
Nans	Restauration des 3 fontaines		Nettoyage des pierres extérieures, dépose des pavés, des éléments de la fon- taine, terrassement, pose de colonne centrale	2021	34 205,00 €
Pompierre sur Doubs	Fontaine-lavoir	Commune	Restauration abreuvoir et remise en eau circuit fermé	2022	67 030,00 €
Rougemont	Rénovation d'une fontaine et d'une croix du 16ème siècle situées dans la Grande Rue	Commune	Remise en eau de la fontaine et rénovation de la croix du 16ème siècle	2024	50 000,00 €
Trouvans	Réfection des 2 fontaines lavoir de la commune	Commune	Aérogommage de l'ensemble des fontaines , Reprise de l'étanchéité des cuve- lages, Reprise des joints	2023/2024	20 000,00 € (Devis 2018)
Rang	Rénovation de la rue de la Mairie / place de l'Eglise et Mairie	Commune	2° tranche du projet de rénovation du "Vieux" village - Rénovation du Lavoir - Aménagement places de l'église, de la mairie, espace ancienne maison Taille- fer	non défini	non défini
St Georges Armont	Eglise	Commune	1/Réfection mur de l'église 2/ Restauration toit décanteur	1/ 2023 2/ 2024	1/ 20 000 € 2/ 18 000 €

Orientation 3 - **Soutenir l'agriculture locale**

Objectifs :

1. Accompagner les agriculteurs dans leur fonctionnement, notamment en améliorant la desserte des parcelles, et dans l'évolution de leurs pratiques : information sur les nouvelles pratiques, plus respectueuses de l'environnement, en lien avec les associations, syndicats d'agriculteurs, chambres d'agriculture, ...
2. Valoriser la production locale et les circuits-courts : partenariats et aides aux entreprises agricoles qui proposent des actions innovantes à circuits courts, information sur les producteurs locaux (mise en relation des producteurs avec les clients), développement de magasins de producteurs locaux (pour le maraîchage mais aussi pour la filière viande), introduction de produits locaux dans les cantines des collectivités, maisons de retraites, ...

Projets :

Axe 3 : Un aménagement du territoire économe répondant aux enjeux climatiques

Orientation 1 - Préserver les milieux naturels

Objectifs :

- 1. Entretenir et valoriser les espaces forestiers, les rivières, les mares, les zones humides, ...
- 2. Renforcer le réseau de haies, murs de pierres, ... favorisant la biodiversité et s’interroger sur l’adaptation climatique des essences forestières
- 3. Maîtriser l’étalement urbain autour des centres-bourgs et notamment limiter l’artificialisation des bonnes terres agricoles

Projets :

Commune	Intitulé du projet	maitre ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Cubry	1/ Plantation haies Chemin de la Brère 2/ Rénovation mur en pierre Chemin du Chemenot	Commune	1/ Plantation de haies dans le cadre du programme de la Région BFC + panneaux pédagogiques (ONF) 2/ Restauration du mur en pierre Chemin entre l'église et la mairie	1/ 2023 2/ 2024	Devis ONF en attente
Pays de Clerval	Forêts - Réimplantation essence + chemin forestier	Commune	réimplantation de différentes essences en lien étroit avec ONF	2022	
St Gorges Armont	Pistes forestières	Commune	Pistes forestières	2025	10 000,00 €
Pompierre	Restauration du ruisseau de Soye	CC2VV ou EPTB	Restauration morphologique	2022-2023	311 000,00 €
Mancenans	Restauration du ruisseau de Mancenans	CC2VV ou EPTB	Restauration morphologique	2022-2023	
Avilley	Programme de restauration du Crenu	SMAMBVO	Amélioration du fonctionnement morphologique	2022	357 500,00 €
Entre Rognon et Avilley	Programme de restauration du Crenu	SMAMBVO	Amélioration du fonctionnement morphologique	2023	207 500,00 €
Gouhelans	Restauration du ruisseau de Gouhelans	SMAMBVO	Etudes d'avant projet pour Amélioration du fonctionnement morphologique	2023	60 000,00 €

Orientation 2 - **Gérer sobrement les ressources**

Objectifs :

- 1. Gérer et stocker l’eau (eau de pluie, nappe phréatique, etc.) : étude de ruissellement, canalisation des eaux de pluie et infiltration à la parcelle, désimperméabilisation des parkings notamment, installation de récupérateurs d’eau, ...
- 2. Prévenir les risques d’inondation et de sécheresse
- 3. Conserver voire développer les déchetteries en proximité, et favoriser le recyclage in situ, notamment des déchets verts

Projets :

objectifs	Commune	Intitulé du projet	maitre ou- vrage	Projet	Année prévisionnelle de réa- lisation	Coût estimatif HT
	Pompierre	Restauration du ruisseau de Soye	CC2VV ou EPTB	Restauration morphologique	2022-2023	311 000,00 €
	Mancenans	Restauration du ruisseau de Mancenans	CC2VV ou EPTB	Restauration morphologique	2022-2023	
	Avilley	Programme de restauration du Crenu	SMAMBVO	Amélioration du fonctionnement morphologique	2022	357 500,00 €
	Entre Rognon et Avilley	Programme de restauration du Crenu	SMAMBVO	Amélioration du fonctionnement morphologique	2023	207 500,00 €
	FONTENELLE	Réhabilitation du réservoir d'eau po- table de FONTENELLE	CC2VV	Réhabilitation du réservoir de Fontenelle dans le but de re- mettre en service le captage communal et diminuer l'achat d'eau sur le SIE de Clerval	2022	80 000,00 €
	Gouhelans	Restauration du ruisseau de Gouhelans	SMAMBVO	Etudes d'avant projet	2023	60 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	UZELLE	Renouvellement de 400 ml de réseau AEP	CC2VV	Renouveler 400 ml de réseau d'eau potable sur la com- mune d'Uzelle, le réseau datant de 1935 étant fuyard	Fin 2022 début 2023	200 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	MANCENANS	Renouvellement de 400 ml de réseau AEP	CC2VV	Renouveler 400 ml de réseau d'eau potable sur la com- mune de MANCENANS, le réseau étant fuyard et vieillissant	Mi 2022	276 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	ROUGEMONT	Renouvellement de conduite d'eau po- table sur la Commune de ROUGEMONT, hameau de Morchamps	CC2VV	Renouveler un tronçon du réseau d'eau potable, le réseau étant cassant, fuyard et vieillissant	Mi 2023	105 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	Ex SIE ROUGEMONT EST	Renouvellement de conduite d'eau po- table	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant	Début 2023	203 600,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	HYEMONDANS	Renouvellement de conduite d'eau po- table	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant	Fin 2022	140 000,00 €

Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	LA PRETIERE	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant	Fin 2022	140 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	FONTENELLE	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant	Fin 2023 début 2024	200 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	BLUSSANS	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant. Ces travaux seront réalisés en parallèle de travaux d'assainissement	Fin 2023 début 2024	200 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	PAYS DE CLERVAL	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable de la Rue basse, la Rue du Milieu la rue de la traversse, les réseaux étant vieillissant. Ces travaux seront réalisés en parallèle de travaux de voirie	2022	50 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	CHAUX LES CLERVAL	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant vieillissant. Ces travaux seront réalisés en parallèle de travaux de voirie	2022	250 000,00 €
Améliorer le rendement réseau en diminuant les fuites	GONDENANS MONTBY	Renouvellement de conduite d'eau potable	CC2VV	Renouveler différents tronçons du réseau d'eau potable, les réseaux étant cassant, fuyard et vieillissant. Ces travaux seront réalisés en parallèle de travaux d'assainissement	2024	200 000,00 €
Optimisation de la gestion de l'eau	CC2VV	Déploiement supervision assainissement	CC2VV	Améliorer la gestion du services, économies d'énergie, diminuer les déplacements sur le terrain ...	2022	90 000,00 €
Optimisation de la gestion de l'eau	ROUGEMONT	Reenouvellement de la conduite de re-foulement	CC2VV	Renouveler la totalité de la canalisation d'adduction reliant la station de captage d'eau potable au réservoir de ROUGEMONT. Celle-ci est actuellement située sur des parcelles privées, des constructions ont été créées sur son emprise, la conduite est fuyarde, cassante et vieillissante. Ce renouvellement permettra des économies au niveau électrique (diminution de temps de pompage) et au niveau ressource en eau potable.	2023	300 000,00 €

Orientation 3 - Tendre vers une meilleure sobriété énergétique

Objectifs :

1. Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables : valorisation et accompagnement du projet Rural H2, implantation d'éoliennes en autogestion par la collectivité, accompagnement des particuliers pour l'installation de mini-éoliennes ou panneaux photovoltaïques, développement de chaufferies bois en circuit court (avec production de plaquettes en local : bois sans valeur et transformation par entreprise locale), réhabilitation des centrales hydroélectriques abandonnées et développement d'autres centrales, développement de la géothermie, ...
2. Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (aides aux particuliers) en vue d'assurer leur indépendance énergétique

Projets :

objectifs	Commune	Intitulé du projet	maitre ouvrage	Projet	Année prévisionnelle de réalisation	Coût estimatif HT
Energies renouvelables	Abbenans	Chaudière bois		Remplacement des chaudières au gaz par des chaudières à bois déchiqueté	2024	
	Avilley	Projet éolien	Commune	Projet éolien avec les communes de Montussaint et Montbozon	En cours	
	Arcey	Chaufferie bois et son réseau de chaleur		Création d'une chaufferie biomasse fonctionnant avec 100 % de plaquettes forestières (sans appoint à énergie fossile) et son réseau de chaleur pour alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire six bâtiments communaux et un gymnase communautaire.	2022	1 000 000,00 €
	L'Isle sur le Doubs	Création d'une chaufferie bois au groupe scolaire BOURLIER	Commune	Le projet consiste à remplacer la chaufferie actuelle au fioul, vieillissante et coûteuse, par une chaufferie bois (avec secours au fioul) afin de chauffer les bâtiments de l'école, de la médiathèque et le mini-gymnase.	2022	235 000,00 €
	Pays de Clerval	Réseau de chaleur Place de l'Hôtel de Ville : mairie, appartements communaux, Eglise et espace médical	Commune	L'utilisation d'un réseau de chaleur permet une plus grande efficacité énergétique des systèmes de production et une mobilisation des sources d'énergie locales. production et une mobilisation des sources d'énergie locales.	2022 à 2024	
renovation énergétique	Appenans	Rénovation Toiture et isolation école	Commune	Rénovation d'un pan de la toiture de l'école, transformation de l'appartement se trouvant dans les mêmes locaux en salle de sport ou motricité. Isolation par l'extérieur des murs et changement d'une partie des fenêtres	2022 / 2023 (toit) 2023/2024 (murs)	?
	Arcey	Réhabilitation Bâtiment de La Poste	Commune	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal composé de 2 logements communaux et d'un local hébergeant les services de l'API-EFS	2022/2023	250 000,00 €
	Arcey	Réhabilitation Salle des Fêtes	commune	* Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment * Agrandissement de la cuisine et acquisition de nouveaux équipements * Mise aux normes PMR * Aménagements extérieur	2025/2026	500 000,00 €
	Blussangeaux	Isolation bâtiment communal : Mairie	Commune	Remplacement de trois fenêtres et d'une porte	2023	Non défini

	Bournois	Isolation bâtiment mairie	Commune	Travaux d'isolation de la mairie afin de faire des économies d'énergie (chauffage)	Fin 2022, Début 2023	?
	Etrappe	Réhabilitation mairie	Commune	Réhabilitation - Isolation thermique bâtiment mairie	2022	200 000,00 €
	Faimbe	Chauffage mairie	Commune	1/ Changement de mode de chauffage mairie. Passage à une pompe à chaleur 2/ Isolation des combles	2022	
	Gémonval	Rénovation et mise en accessibilité de la mairie	Commune	Déplacement de la mairie actuellement située au 1er étage dans le même immeuble mais au rez de chaussée afin de répondre aux objectifs suivants : - accessibilité PMR, changement chaudière fioul, travaux d'aménagements intérieurs Panneaux photovoltaïques en toiture	2024	60 000,00 €
	Marvelise	Réhabilitation énergétique EFP et logements communaux		1/ Remplacement des radiateurs électriques énergivores par des radiateurs économiques dans la salle des fêtes et dans les logements communaux (bât. Mairie et école) 2/ Isolation des combles	2022 - 2025	
	Pays de Clerval	Réhabilitation thermique de l'école maternelle ou aménagement de la maternelle sur le site de l'école primaire	Commune	En fonction de l'option retenue, une réflexion sera menée sur le devenir de l'espace de l'école maternelle	2023	560 000 € si réhab thermique
	Sourans	Remplacement de fenêtres : Ecole (3) et logement au dessus de l'école (5) Remplacement porte Mairie Toiture école à rénover		1/ Remplacement des fenêtres pour une meilleur isolation, avec volets électriques 2/ Remplacement de la porte pour meilleur isolation 3/ Rénovation de la toiture et isolation des combles (pas de devis actuellement)	1/ 2022 2/ Fin 2021 / 2022 3/ 2022 / 2023	1/ 13 300 2/ 3 900 3/ ?
	Mésandans	rénovation bâtiments communaux	Commune	étude énergétique avec le SYDED (rénovation bâtiment communal, réfection nouvelle mairie, lavoir et chapelle)	En cours	500 000,00 €
	Mondon	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie (mairie + 2 logements)	Commune	Isolation combles+changement fenêtres+ventilation+rénovation intérieurs des logements	2022 -> 2026	100 000,00 €
	Rougemont	1/ Isolation des bâtiments de l'école maternelle et de l'école primaire 2/ Installation d'une nouvelle chaufferie	Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont	Cette rénovation consiste à mettre en place une isolation reconnue Basse Consommation et l'installation d'une nouvelle chaufferie à granulés	2022	
	St Georges Armont	Réhabilitations bâtiments communaux	Commune	1/ Isolation bâtiment mairie 2/ Construction salle de convivialité + réalisation d'un logement	1/ 2023 2/ 2025	1/ 150 000 € 2/ 200 000 €